



BPJEPS LUTTE & DA

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

SPECIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION LUTTE & DISCIPLINES ASSOCIÉES

PRÉSENTATION

Le(la) titulaire du BPJEPS « lutte & DA » exerce les activités suivantes :

- Animation et enseignement auprès de tout type de public ;
- Animation et enseignement des différentes activités de lutte et disciplines associées ;
- Encadrement et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;
- Intervention auprès de publics spécifiques (personnes en situation de handicap, scolaires, ...) ;
- Intervention dans des structures telles que les collectivités territoriales, les écoles multisports, les établissements de santé, les centres de prévention (chute pour les seniors, lutte contre l'obésité, etc.) ;
- Conception et mise en œuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées ;
- Conception et mise en œuvre d'un projet d'entraînement pour un premier niveau de compétition fédérale.

Le titulaire du BPJEPS « lutte & DA » exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure ou la politique fédérale. Il est autonome quant à ses choix pédagogiques. Il est en capacité de pouvoir décider seul, de modifier ou d'annuler toute activité, s'il s'avère que les conditions d'exécution relevant de sa responsabilité ne permettent pas aux activités de se dérouler dans des conditions de pratique satisfaisantes.

L'appellation habituelle du métier est celle est celle d'éducateur(trice) sportif(ve), entraîneur (ou moniteur) de lutte et disciplines associées.

DEBOUCHÉS POSSIBLES

Le(la) titulaire du BPJEPS « lutte & DA » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- Collectivité territoriale ;
- Association sportive ;
- Association de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Organisme de vacances ;
- Structure d'animation périscolaire ;
- Milieu scolaire et universitaire ;
- Ecole municipale des sports ;
- Salle de remise en forme ;
- Comité d'entreprise ;
- Structure privée de loisirs ;
- Accueil collectif de mineurs ;
- Etablissement de santé ;
- Centre de prévention.



EXIGENCES PRÉALABLES ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

La formation est ouverte à tout public âgé de 18 ans et plus répondant aux exigences préalables :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la lutte et disciplines datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être capable de réaliser une démonstration technique d'une durée maximale de vingt minutes d'un niveau technique « maîtrise bleue » en lutte olympique ou sixième rannig en lutte bretonne (gouren) ou de ceinture bleue en sambo ou de grade bleu en grappling.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.

Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.quigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

CONTENU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Une épreuve écrite de 1h30, notée sur 20.

Un entretien de 20 minutes, noté sur 20, sur la base d'un dossier personnel à produire à l'inscription (noté sur 10).

CONTENU DE LA FORMATION

Annexe II de l'arrêté du 9 novembre 2016

La formation du BPJEPS « lutte & disciplines associées » s'organise autour de 4 blocs de compétences :

UC1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure <ul style="list-style-type: none">• Communiquer dans les situations de la vie professionnelle• Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté• Contribuer au fonctionnement d'une structure
UC2	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure <ul style="list-style-type: none">• Concevoir un projet d'animation• Conduire un projet d'animation• Evaluer un projet d'animation
UC3	Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « lutte et disciplines associées » <ul style="list-style-type: none">• Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage• Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage• Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
UC4	Mobiliser les techniques de la mention « lutte et disciplines associées » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale <ul style="list-style-type: none">• Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention• Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention• Garantir des conditions de pratique en sécurité

Les UC1 et UC2 sont les unités capitalisables transversales, les UC3 et UC3 sont les unités capitalisables de mention.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule, en centre, au CREPS de la Réunion (sites de Saint-Denis et de Saint-Paul). Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 8 et 20 inclus. La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant tout le long de la formation.

Modalités pédagogiques : théorie et pratique.

Méthodes et outils pédagogiques : cours magistraux, travaux pratiques en sous-groupes, études de cas, exposés, démonstrations, FOAD, QCM, évaluation formative tout au long de la formation, ...

Matériels et équipement : amphithéâtre, salles pédagogiques équipées, salles de pratique aux normes, vidéoprojecteur, WIFI, matériel pédagogique spécifique, ...

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès à la plateforme de FOAD « Claroline Connect » et bénéficie de ses possibilités (annonces, zone de dépôt de documents, contenus à disposition, parcours de formation, quizz, ...).

MODALITES DES SITUATIONS D'ÉVALUATION CERTIFICATIVES

Annexe III de l'arrêté du 9 novembre 2016

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de lutte et disciplines associées. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Situation d'évaluation certificative des UC3 et UC4 :

- **Epreuve certificative de l'UC 3**

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation ou en structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :

1. Production d'un document comprenant un cycle d'animation réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique composé d'au moins sept séances d'animation portant sur la lutte et disciplines associées.
2. Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation issue du cycle d'animation, par tirage au sort, figurant dans le dossier susmentionné, au sein de l'organisme de formation ou de la structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 45 minutes au maximum pour un public d'au moins 4 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e).

- **Epreuve certificative de l'UC 4**

Dans le cas où l'UC3 a été certifiée en structure d'alternance pédagogique, l'UC4 est certifiée au sein de l'organisme de formation et inversement. L'épreuve se décompose comme suit :

1. Production d'un document comprenant un cycle d'apprentissage technico-tactique ou de mise en œuvre de la préparation des maîtrises ou équivalents pour les disciplines associées d'au moins sept séquences, réalisé en lutte ou dans une discipline associée au sein de sa structure d'alternance pédagogique.
2. Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit en sécurité une séquence d'apprentissage technico-tactique ou de mise en œuvre de la

préparation des maîtrises ou équivalents pour les disciplines associées, tirée au sort par le(la) candidat(e) dans le dossier susmentionné, pendant 45 minutes au minimum et 60 minutes au maximum pour un public d'au moins 2 pratiquants.

La séquence est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séquence en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix techniques et tactiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage technique ou de la mise en œuvre de la préparation aux grades figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e).

CALENDRIER DE LA FORMATION

Formation en alternance de 1002 heures : Le bloc UC1/UC2 représente 168 heures de formation en centre. Le bloc UC3/UC4 représente 434 heures de formation en centre. Le stage en entreprise représente 400 heures.

Dates des inscriptions à la formation	TEP et Tests de sélection	Entrée en formation	Fin de la formation	Certifications	Effectif mini/maxi	Heures de formation en centre	Heures de formation en entreprise
1 ^{er} mars au 2 juillet 2021	23 et 24 août 2021	6 septembre 2021	2 juillet 2022	De mai à juin 2022	8 à 20	602	400



COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 € (non remboursables)

Frais d'inscription aux tests d'exigences préalables (TEP)

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 €

Frais pédagogiques

602 heures x 9€ = 5418€ pour un stagiaire qui suivrait la totalité de la formation (UC1/UC2/UC3/UC4).

Suivant leur profil, certains stagiaires pourront bénéficier de dispenses (cf. annexe VI de l'arrêté) ou d'allègements à l'issue du positionnement. Ils pourront donc bénéficier d'un volume horaire de formation réduit et donc d'un coût réduit.

FINANCEMENTS

Le **financement** de tout ou partie de cette formation est possible (se renseigner au auprès de la référente administrative) :

Le comité régional, le club, le stagiaire, ...	
Le conseil régional	Pour un demandeur d'emploi avec promesse d'embauche qui ne perçoit pas le RSA.
Pôle Emploi	Pour une personne à la recherche d'un emploi
Le compte personnel de formation (CPF)	Pour les salariés ou les personnes en recherche d'emploi qui en disposent d'un
Les opérateurs de compétences (AFDAS)	Pour les salariés
Le dispositif SESAME	Pour les jeunes en QPV ou ZRR
Les contrats d'apprentissage	Pour les -30 ans (35 heures par semaine formation comprise au sein d'une entreprise). A noter un plan massif de soutien à ce dispositif jusqu'en décembre 2021. Se renseigner auprès du CFA du sport (AP RUN) : https://www.aprunformation.fr contact@aprunformation.fr 02 62 94 71 87

CONTACTS



Anick MOUTIEN (référente administrative)

☎ 02.62.94.71.96

@ anick.moutien@creps-reunion.sports.gouv.fr



Bruno DEDIEU (coordonnateur de la formation)

☎ 06.93.82.58.73

@ bruno.dedieu@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référent handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

☎ 02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle (voir impérativement avec le service accueil pour la réservation).

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638